



# Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Secrétariat général des ministères sociaux - Direction du numérique

# Systèmes d'information de la vie associative (SIVA)

Offre de service Le Compte Asso - Osiris

Mis à jour en octobre 2022

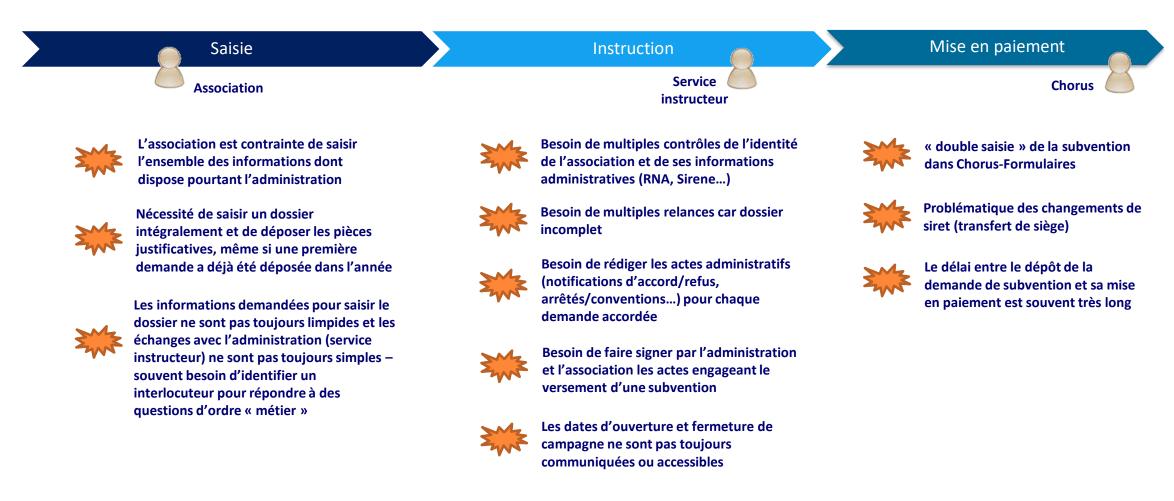
# Contenu de la présentation

- Pourquoi le Compte Asso et Osiris pour les demandes de subvention ?
- > Le Compte Asso
- Osiris
- Modalités opérationnelles

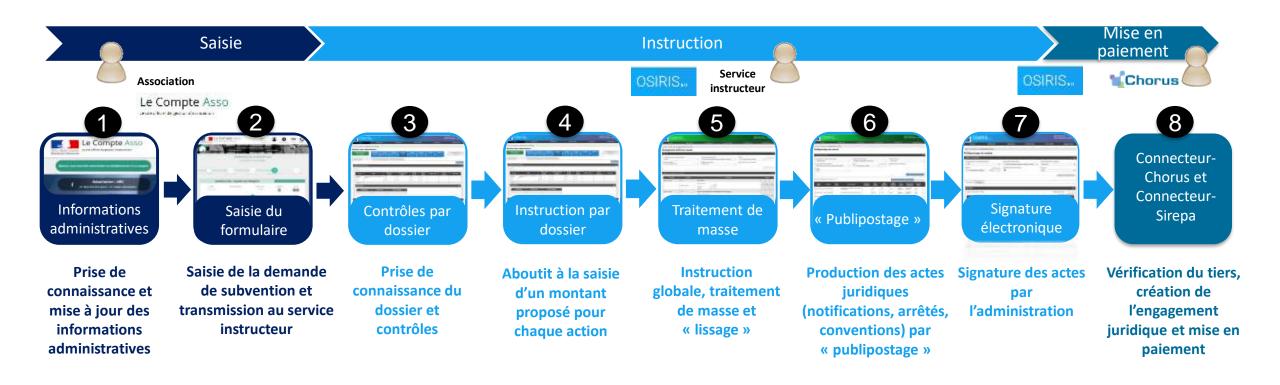
# Pourquoi Le Compte Asso et Osiris pour les demandes de subvention ?

#### Gestion des demandes de subventions et irritants habituels

#### 3 principales étapes :



# Processus d'une demande de subvention jusqu'à sa mise en paiement





# L'offre de service interministérielle « Le Compte Asso – Osiris »

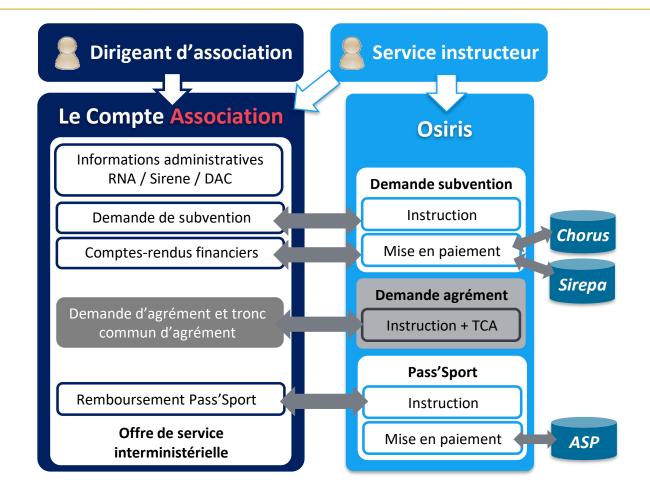
L'offre de service « Le Compte Asso – Osiris » répond aux enjeux de procédures administratives dématérialisées de bout-en-bout et entièrement simplifiées :



- Le compte de l'ensemble des démarches administratives des associations
- S'appuie sur le référentiel national des associations (RNA, Sirene et appariement des deux répertoires)
- Permet la dématérialisation des demandes de subvention et des comptes rendus financiers, et la simplification de leur saisie par l'association et/ou le service instructeur



- Permet l'instruction et la mise en paiement des demandes de subvention saisies et transmises depuis le compte asso
- La mise en paiement s'effectue par l'intermédiaire d'une interface avec Chorus



#### Bénéficiaires de l'offre de service pour les demandes de subvention :

- DJEPVA, Agence du service civique et réseau JES (FDVA et Partenariat JEP)
- Direction des Sports, Agence du Sport, réseau JES, Fédérations sportives et CREPS
- DGESCO
- MESRI (DGRI et CESR)









- DGCS : subventions (à venir) et habilitations à l'aide alimentaire (à venir)
- DREETS Hauts-de-France
- DREAL PACA et Hauts-de-France (pour la Protection de l'environnement)
- CR Nouvelle-Aquitaine

### Le Compte Asso et Osiris : avantages majeurs

#### Le référentiel des associations

- Le compte asso s'appuie sur le référentiel national des associations, constitué des données du RNA (Répertoire national des association, loi 1901), celles du répertoire Sirene (unités légales et établissements), et de l'appariement entre les deux bases. Un avantage majeur pour les associations et les services instructeurs :
  - **Pour les associations** : elles prennent connaissance des informations dont dispose l'administration et n'ont plus besoin de les saisir une nouvelle fois. Si ces informations ne sont pas à jour, elles sont invitées à déclarer les modifications via les bons canaux.
  - Pour les services instructeurs : cela apporte la garantie qu'au moment de la mise en paiement, les informations des demandeurs sont à jour → réduit le risque de rejet des demandes de création d'engagement juridique dans Chorus.

# La dématérialisation de la subvention de bout-en-bout et le « Dites-le nous une fois »

- Toutes les étapes du workflow sont dématérialisées : la saisie de la demande, son instruction, la mise en paiement, et la saisie et l'instruction des compte rendus financiers → permet de supprimer les double-saisies.
- De nombreuses actions sont automatisées, telles que la vérification du tiers dans Chorus ou la mise à jour des n° Siret d'un demandeur alors que son dossier est en cours d'instruction



# Association: CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE - CEMEA N° RNA W751006755 - N° SIREN 775664634 24 rue Marc Seguin 75883 Paris 18e Liste des établissements

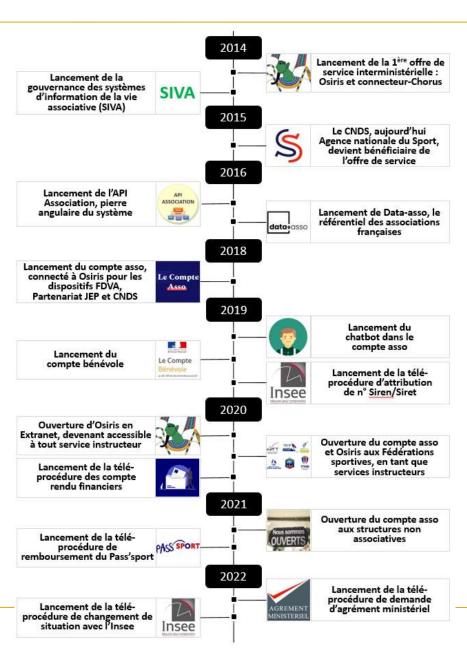
#### Des outils performants pour les services instructeurs

- A toutes les étapes du workflow, des outils de « traitement de masse » des dossiers sont proposés, pour faciliter la saisie rapide des montants proposé et accordé, produire les actes juridiques (notifications, arrêtés, conventions...), la mise en paiement, etc.
- Les échanges avec l'association sont aussi facilités en cas de besoin d'informations complémentaires.

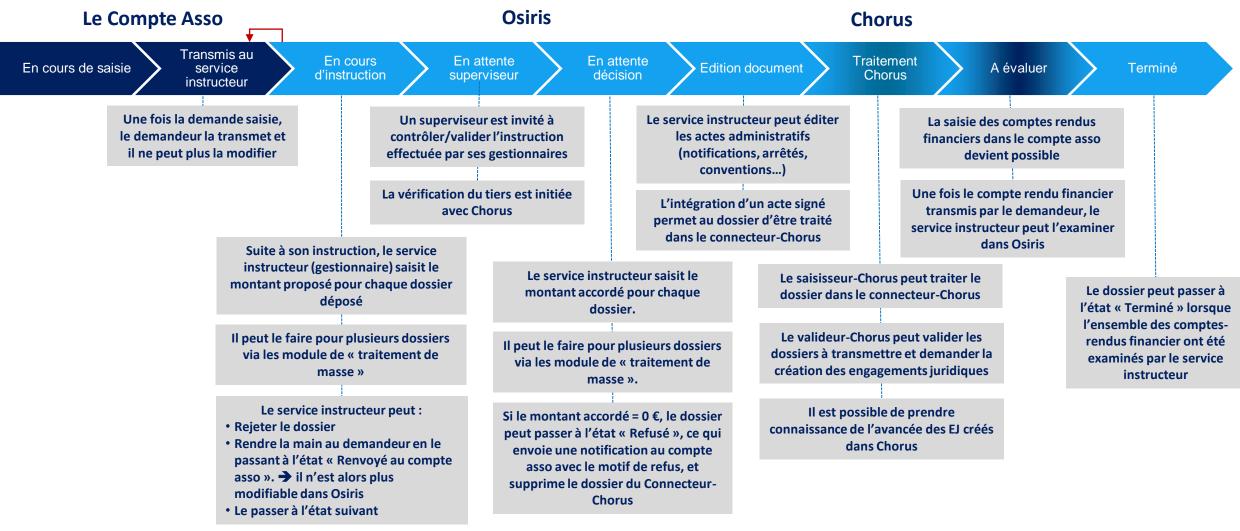
#### De la souplesse dans un cadre normé et sécurisé

- La demande de subvention dans le compte asso s'appuie sur le formulaire cerfa 12156-06. Cependant, des informations spécifiques à un dispositif de subvention peuvent être ajoutées, dans la limite du raisonnable.
- Les services numériques s'appuient sur des interfaces normalisées (API), hébergées dans une infrastructure redondée et sécurisée.
- La gestion du projet s'effectue de manière agile : des évolutions majeures sont programmées chaque année, auxquelles s'ajoutent des évolutions/adaptations mineures qui peuvent être réalisées dans un délai court.

# Le compte asso et Osiris : historique



## Le Compte Asso et Osiris : workflow de la demande de subvention



L'intégralité des traitements des demandes de subvention sont dématérialisés et automatisés autant que possible.

Toute double-saisie ou perte de temps est vouée à disparaitre.

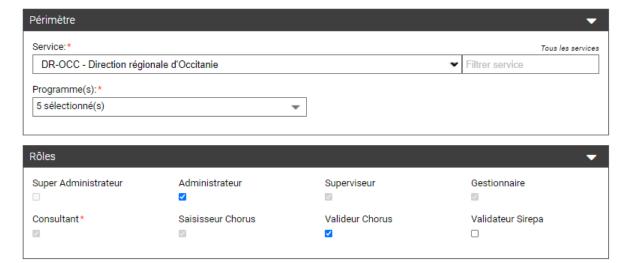
# Le Compte Asso et Osiris : gestion des droits des utilisateurs

#### La gestion des droits des utilisateurs s'appuie sur 3 paramètres :

- Le rôle de l'utilisateur (4 rôles possibles) :
  - **Consultant** : accède à Osiris seulement et dispose d'un droit de consultation des dossiers de son ou ses dispositifs de subvention
  - Gestionnaire : dispose des mêmes droits que le consultant avec en plus le droit de modifier les dossiers de son périmètre d'action \*
  - Superviseur: dispose des mêmes droits que le gestionnaire avec des droits supplémentaires dans le workflow (modification des dossiers dans l'état « En attente superviseur »), au niveau des modules de traitement de masse, de la gestion des « templates » pour le publipostage
  - Administrateur : dispose des mêmes droits que le superviseur avec en plus le droit de créer/modifier les utilisateurs de son périmètre d'action \*
  - \* Le périmètre d'action d'un utilisateur est composé de :
  - son service instructeur et le cas échéant de ses services enfants \*\*
  - et de son ou ses dispositifs de subvention (= les deux derniers paramètres ci-dessus)
  - \*\* Les services enfant d'un service instructeur correspondent à tous les services qui lui sont rattachés territorialement dans une logique verticale. Exemple : les services départementaux d'un service régional de la même région.

#### Son service instructeur :

- Tout utilisateur exerce nécessairement au sein d'un service instructeur
- Si son rôle est gestionnaire ou plus, il dispose des droits lui permettant de saisir (dans le compte asso) et modifier (dans le compte asso et dans Osiris) tous les dossiers de son périmètre d'action \*
- Son ou ses dispositifs de subvention (ou types de financement) :
  - Un dispositif correspond en général à un programme au sens LOLF. Il peut aussi constituer un ensemble de programmes ou une partie d'un programme.



# Le Compte Asso

# Le Compte Asso : les services

Catégories de services	Réalisés		À venir	
Création et déclaration du changement de situation	<ul> <li>Prise de connaissance des informations administratives</li> <li>Demande d'attribution d'un n° Siret</li> </ul>	2018	<ul> <li>Création d'une association</li> <li>Déclaration de changement de situation</li> </ul>	2023
Demande de subvention et d'agrément	<ul> <li>Demande de subvention</li> <li>Demande de subvention à co-instruire</li> <li>Compte rendu financiers</li> <li>Signature numérique des actes administratifs</li> <li>Demande de subvention pour un organisme autre que association</li> </ul>	2018 2020 2020 2021 2021	<ul> <li>Demande d'agrément : nouvelle demande, renouvellement, tronc commun</li> <li>Annuaire des subventions</li> </ul>	2022
Autres déclarations	<ul> <li>Validation des activités des bénévoles déclarés dans le cadre du CEC</li> <li>Demandes de remboursement du Pass'Sport</li> </ul>	2019	<ul> <li>Publication des comptes au Journal officiel</li> <li>Déclaration des appels à la générosité publique</li> </ul>	

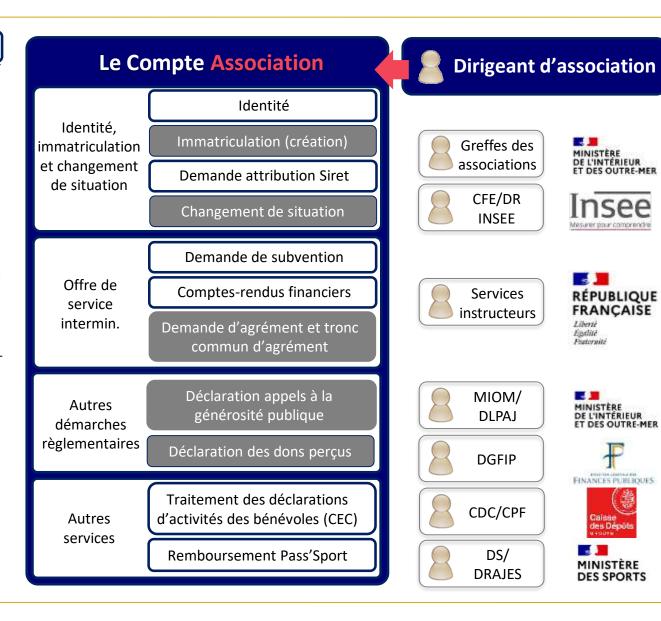
# Le Compte Asso, le guichet centralisé des démarches administratives des associations

Réalisations	Services réalisés				
Comptes créés	355 000				
Immatriculation/demande d'attribution de n° Sire	et 43 000 / an				
Demande de subvention pote	62 000 / an entiel 200 000 / an				
Compte-rendu financier	32 000 / an				
Traitements des déclarations d'activité des bénév	oles 6 000 / an				
Remboursements Pass'Sport	1,25M / an				

#### Reste à faire

Services potentiels ou à venir

Immatriculation/création juridique	70 000 / an
Déclaration changement de situation : - greffes des associations - Centres de Formalités des Entreprises/Insee	250 000 / an 150 000 / an
Demande d'agrément + TCA/habilitation/label	100 000 / an
Déclaration appels à la générosité publique	
Déclaration des dons perçus	



# Le Compte Asso : les fonctionnalités de l'offre de service



8

Service instructeur

Fonctionnalités	Accès aux associations	Accès aux services instructeurs
Création du compte et relation avec une association/établissement	✓	
Administration du compte et des associations/établissements liés	✓	
Identité de l'association : prise de connaissance et saisie des informations administratives	✓	✓
Répertoire des subventions : saisie de la subvention (ou « offre de subvention ») proposée par le service instructeur		✓
Saisie des demandes de subvention	✓	✓
Saisie des comptes rendus financiers	✓	✓
Suivi des dossiers de demande de subvention (suivi de l'état d'avancement, reprise des dossiers)	✓	✓
Prise de connaissance des dossiers en cours de saisie et transmis par les associations dans Osiris		✓

# Le Compte Asso : création du compte et administration



#### Création du compte

- Le compte est nominatif et individuel : il est créé au nom d'une personne physique
- La personne physique est invitée à intégrer dans son compte l'association au sein de laquelle elle exerce une fonction
- Toute association est identifiée par son n° RNA et son n° SIREN (loi 1901) ou seulement son n° SIREN pour associations d'Alsace-Moselle
- Plusieurs associations peuvent être intégrées au sein du même compte (à condition d'exercer une fonction pour chacune d'entre elles)
- L'utilisateur accède alors à une palette de service en fonction de son profil et/ou de la situation de son association





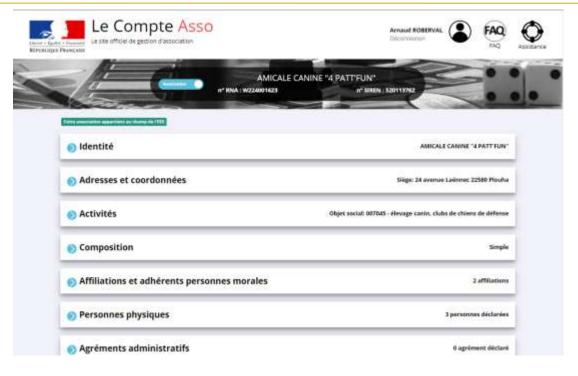
#### Administration du compte

- Modification de son identité et de son adresse de messagerie de connexion
- Gestion des associations intégrées dans le compte (suppression, modification de l'établissement, modification de la fonction exercée)
- Suppression du compte

# Prise de connaissance des informations administratives de l'association

- L'utilisateur ayant intégré son association dans le compte asso peut prendre connaissance des informations que détient l'administration.
- Les informations issues des bases référentielles (RNA et Sirene) ne sont pas pour l'instant modifiables dans Le Compte Asso : l'utilisateur est invité à les modifier en utilisant les canaux adéquats.





#### Saisie et modification des informations complémentaires

- Les informations nécessaires à la saisie d'une demande de subvention mais qui ne figurent pas dans les bases référentielles sont directement saisissables dans le compte asso
- On entend pas « informations » des données et des documents

# Le Compte Asso : le répertoire des subventions



# **Objectif: paramétrer les subventions pour les rendre accessibles aux associations**

- Depuis Le Compte Asso, un service instructeur doit paramétrer ses subventions (ou offres de subvention) afin de les rendre accessibles par les associations demandeuses de subvention.
- Une subvention peut être réutilisable chaque année, il suffit l'activer et de la désactiver en fonction des dates des campagnes de subvention souhaitées.





#### Le paramétrage d'une subvention consiste en :

- Nommer clairement la subvention
- Lui attribuer un service instructeur et un dispositif de subvention
- Identifier le type de projets (action, investissement, fonctionnement)
- Lui donner une description, un texte de référence, identifier ses critères d'éligibilité
- Identifier un contact au sein du service instructeur (pour les associations)
- Activer/désactiver d'éventuels sous-dispositifs et pour chacun, leur attribuer une date de début et de fin de campagne
- Activer/désactiver la subvention
- Le système attribue automatiquement un code à chaque subvention créée, qu'il est possible de communiquer aux associations afin de faciliter leur recherche dans le compte asso

# Le Compte Asso : saisir une demande de subvention





Service instructeur

# La saisie dématérialisée d'une demande de subvention s'effectue en 5 étapes :

- La recherche et l'identification de la subvention demandée : quel dispositif ? Quel service instructeur ?
- La sélection du demandeur

  (établissement demandeur) et la saisie/vérification de ses information administrative.
- La vérification/complétion des documents administratifs du demandeur et requis pour la demande de subvention
- La saisie du/des projet-s qui font l'objet de la demande. En cas de renouvellement d'une année sur l'autre, il est possible de pré-remplir le formulaire avec les données saisies l'année précédente.
- Les attestations, récupération du cerfa produit au format pdf, et la transmission de la demande au service instructeur.



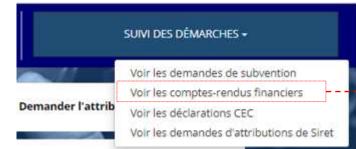
# Le Compte Asso : saisir les comptes rendus financiers





Service instructeur

- La saisie dématérialisée des comptes rendus financiers est possible pour les demandes déposées via le compte asso durant un exercice antérieur et qui ont fait l'objet de l'attribution d'une subvention.
- Le compte-rendu financier est accessible au sein même de la demande de subvention initiale, dès que le dossier a atteint l'état « Payé, en attente des comptes-rendus financiers ». L'utilisateur est invité à les saisir une fois que son projet financé a été réalisé.



- Pour les dossiers pluriannuels, un compte rendu financier par année doit être saisi par le bénéficiaire de la subvention.
- A l'instar d'une demande de subvention, la demande peut être saisie par le demandeur de la subvention (l'association) ou le service instructeur, si ce dernier a reçu les comptes-rendus financiers via le formulaire « papier ».



# Le Compte Asso : suivi des dossiers

### **Dirigeant** d'association



Service instructeur

#### Suivi des dossiers

- Chaque demande de subvention créée produit un dossier, accessible à tout moment par son créateur.
- Une fois que le dossier est transmis au service instructeur ou que la subvention est désactivée par le service instructeur, le demandeur (association) ne peut plus modifier le dossier, sauf si le service instructeur lui redonne la main.
- Le créateur du dossier peut le partager avec un autre utilisateur, à condition que celui-ci a intégré la même association dans son compte.
- L'utilisateur peut envoyer un message au service instructeur, et consulter l'avancement de son dossier via le fil d'activité, constitué de l'ensemble des notifications dont la demande a fait l'objet.

#### Fil d'activité



#### Messagerie avec le service instructeur





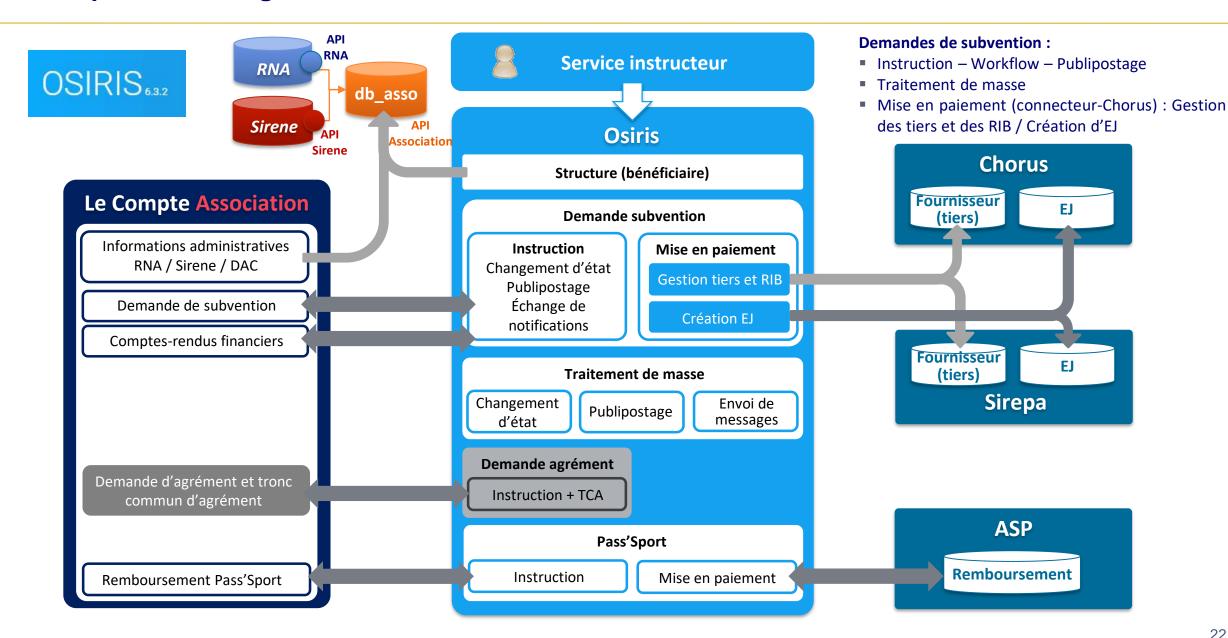


#### Suivi de l'instruction de la demande

- Les notifications :
  - Changements d'état du dossier
  - Messages avec le service instructeur
  - Relance pour documents manquants
  - Mise à jour du RIB du demandeur
  - Mise à jour du Siret du demandeur
- Messagerie avec le service instructeur

# **Osiris**

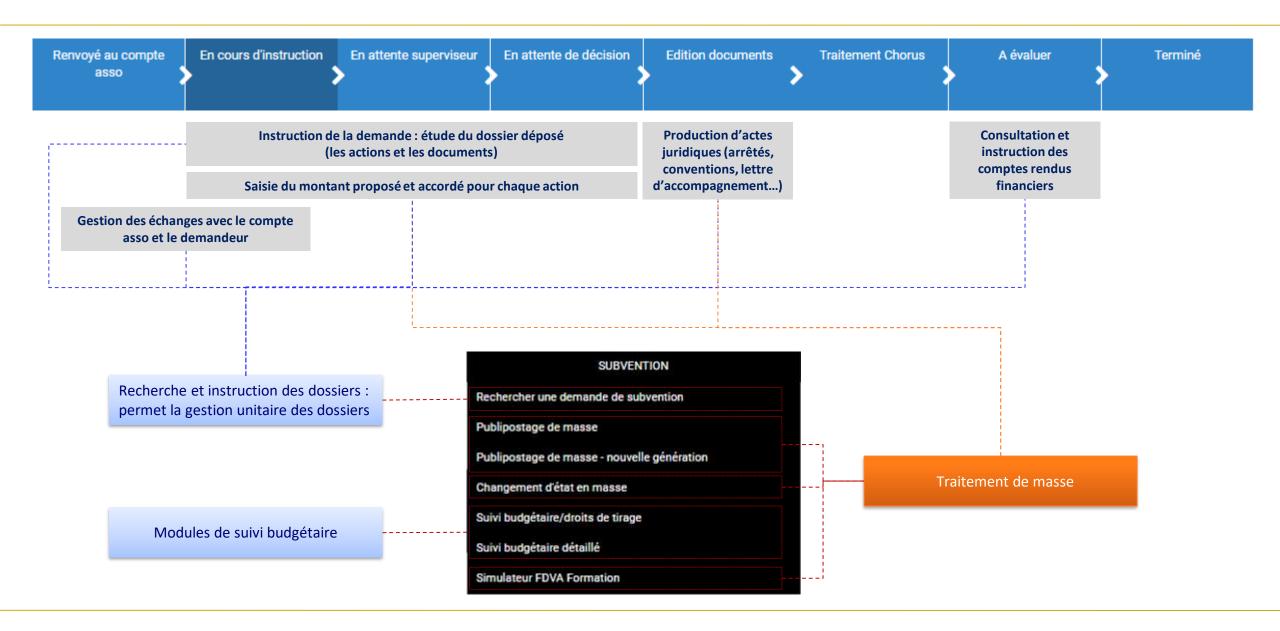
# Osiris: présentation générale



#### Osiris: accueil et modules

#### L'accès aux modules s'effectue : **Extraction Excel** Gestion des Consultation des Suivi des Consultation et informations sur pour le suivi des utilisateurs et des notifications instruction des Depuis l'accueil, par l'intermédiaire de dossiers et rapports « templates » de les bénéficiaires demandes de échangées avec le raccourcis vers une liste de dossiers ou de consolidés des subventions subvention documents compte asso notifications Par la barre de navigation horizontale, Super Admin AC O chaque menu disposant lui-même de OSIRIS<sub>6,3,2</sub> Super Administrateur / Valideur Chorus sous-menus facilitant ainsi le passage d'un module à un autre ACCUEIL BÉNÉFICIAIRE SUBVENTION NOTIFICATIONS STATISTIQUES ADMINISTRATION Partenariat JFP Mes informations Mes raccourcis Raccourcis permettant d'accéder à Evaluations 2020 Mes dossiers Dossiers Gestion Chorus L Publipostage-balises pour Osirisune liste de dossiers en fonction de v17.xlsx leur état 2725 <u>★</u> LeCompteAsso-services\_instructeurs-Information et v1.9.pptx documentation Notifications du compte association Evolutions LCA-1.9 Osiris-6.0.pptx Compteurs des différents types de Changement d'état Modifications Modifications Messages Osiris v6.0.pptx notifications échangées avec le bénéficiaires documents compte asso Osiris-Connecteur-Chorus.pptx 53 Suivi budgétaire (consolidé) Instruction des dossiers Suivi du workflow et du nombre de Renvoyé au En cours En attente En attente de Edition documents Traitement Chorus A évaluer Terminés Refuses superviseur compte asso d'instruction décision dossier dans chaque état 24

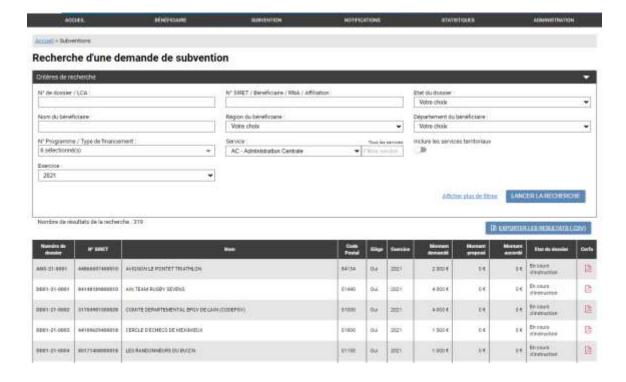
#### Osiris: instruction des dossiers de demande de subvention

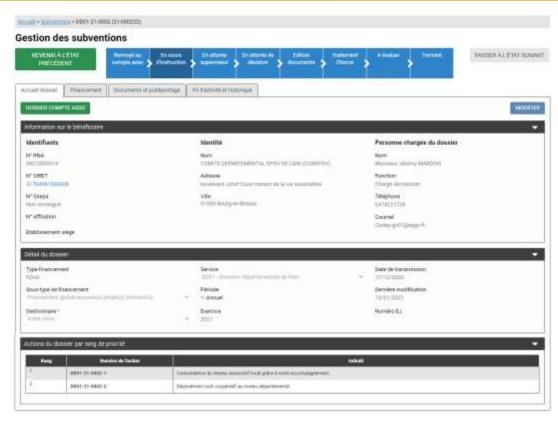


# Osiris: instruction unitaire des dossiers (1/2)

#### Rechercher une demande de subvention

- La recherche s'effectue en renseignant un n° de dossier, un n° RNA ou n° SIREN/Siret et/ou en sélectionnant différents critères : l'état du dossier, le type/sous-type de financement, le service instructeur, l'exercice, etc.
- Des filtres sont positionnés par défaut selon le profil de l'utilisateur
- Le résultat de la recherche affiche une liste de dossier



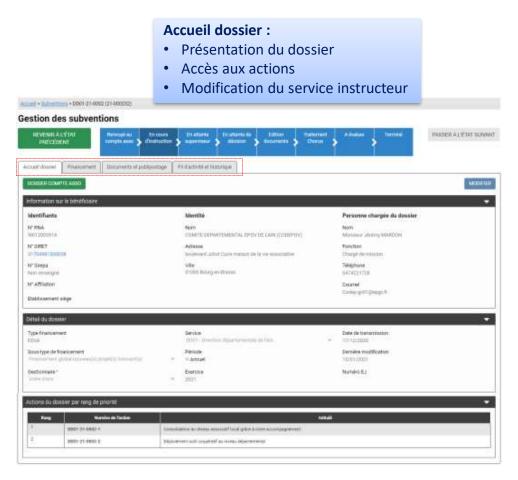


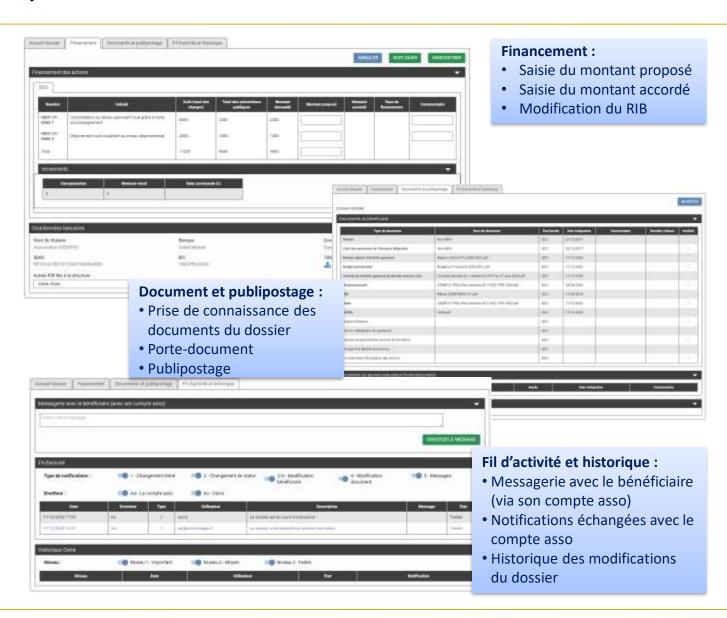
#### Consulter/modifier un dossier

- Un dossier se présente sous la forme de 4 onglets
- En fonction des droits de l'utilisateur, celui-ci peut consulter ou modifier le dossier
- S'il dispose des droits de modification, et si les règles de gestion le permettent, il peut aussi faire évoluer l'état du dossier

# Osiris: instruction unitaire des dossiers (2/2)

#### La demande de subvention : 4 onglets





#### Osiris: traitements de masse

#### 4 modules de traitement de dossiers en masse

Permet d'exécuter la même action pour un ensemble de dossiers d'un même type/sous-type de financement, d'un même service et pour un même état :

#### Changement d'état en masse :

- Saisie de montant proposé et accordé
- Passage à l'état suivant ou précédent

#### Publipostage de masse :

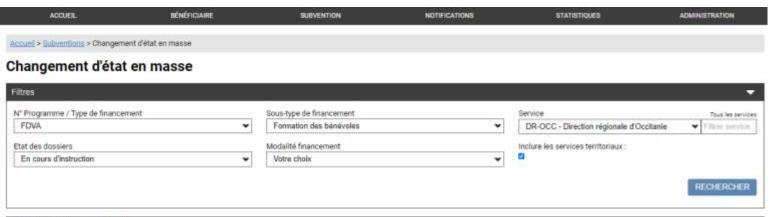
- Permet de produire un type d'acte juridique pour chacun des dossiers
- Un document est aussi produit pour l'ensemble des dossiers

#### Envoi de message en masse :

 Permet de sélectionner un ensemble de dossier et d'envoyer un message dans le compte asso à l'utilisateur, celui-ci étant informé par courriel de l'envoi d'un message

#### Simulateur:

 Permet de réduire le montant accordé d'un ensemble d'action en fonction de l'enveloppe disponible, et de règles de gestion spécifiques





#### **Osiris: le connecteur-Chorus**

#### 5 onglets:

#### Vérification des tiers :

- La vérification est lancée automatiquement au début de l'instruction du dossier
- Permet de prendre connaissance de l'état du tiers dans Chorus
- Pas de possibilité de création de nouveau tiers ou de modification de tiers existant depuis Osiris → doit encore se faire via Chorus-Formulaires

#### Dossiers à émettre :

- Une fois que le dossier dispose de son acte juridique et que l'état du tiers est « Tiers OK », le demande de création d'engagement juridique est automatiquement produite
- Seul un utilisateur dont le rôle est « valideur-Chorus » dispose du droit d'émettre ces demandes vers Chorus

#### Dossiers en cours de traitement par Chorus :

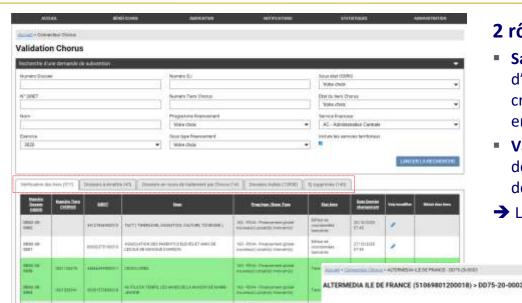
• Liste des dossiers dont l'engagement juridique a été créé dans Chorus, suite à la transmission de la demande

#### **Dossiers traités:**

 Liste des dossiers dont l'engagement juridique a été validé ou clôturé dans Chorus

#### EJ supprimés :

- Liste des dossiers dont l'engagement juridique a été supprimé dans Chorus
- Ces dossiers sont alors à nouveau modifiables dans Osiris et une nouvelle demande de création d'EJ peut être effectuée

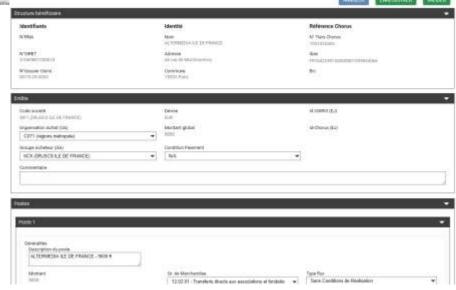


#### 2 rôles d'utilisateur :

- Saisisseur-Chorus: permet d'enregistrer les demandes de création d'EJ, mais ne peut pas les envoyer
- Valideur-Chorus : permet en plus de valider et transmettre les demandes de création d'EJ
- → Les mêmes rôles que dans Chorus

#### Coté Centre de services partagés :

- Les engagements juridiques créés sont consultables et traitables de la mêmes manière que s'il provenaient de Chorus-Formulaires
- La seule différence est le nom de l'application émettrice des EJ



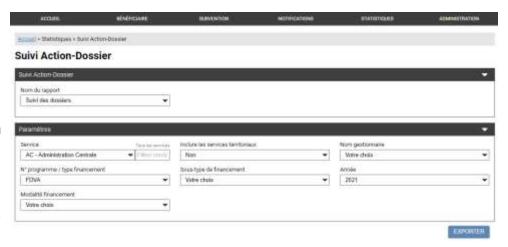
# **Osiris: les rapports**

#### 2 types de rapports :

- Rapports de liste (dossiers, actions, bénéficiaires...)
- Rapports consolidés

Ils sont lancés depuis Osiris, à partir d'une recherche multicritères

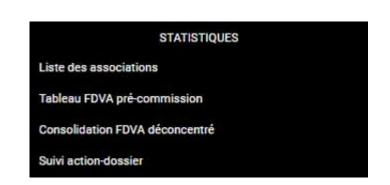
Cela produit un fichier .xls directement téléchargé sur le poste de l'utilisateur.



	Nombre	d'associations dem	anderses-	Nordre d'associations sulventionnées				
	JEP .	Non JEP	Total	ap.	Hou JEP	Total		
Formation des bénévoles	137	303	640	119	206	325		
Formationa Spécifiques	113	248	361	95	168	263		
Formationa Techniques	44	90	134	33	50	63		
Financement global -nouveau(x)	289	1904	2193	218	1085	1303		
Financement Global	130	1077	1207	92	571	663		
Aboveaux Projets incoverts	170	893	1063	129	523	652		
TOTAL	331	2032	2363	266	1199	1465		

	No.	mbre d'association	ins demandeuses	Nombre d'associations subventionnées						
	Affilies a un réseau sational	Affilies à un réseau uniquement régional	Non affilines	Do 0 à 2 salaries	Affilien à so réseau national	Aditions à un réseau uniquement régional	Non affilies	De 8 o 2 salaries		
Formation des bénéveles	95	- CADAMI - C	345	269	82		273	186		
Formations Spécifiques	77		284	223	48		217	151		
Formations Techniques	32		102	77	10		79	44		
Financement global -nouveau(x)	725		1468	1812	383		920	1039		
Pituncement Global	444		763	1064	216		145	563		
Nouveaux Projets /resoverite	316		745	805	177		475	465		
TOTAL	771	-	1552	1815	410	-	1055	1129		

Service	W programme / Type financement	Sous-Type financement	W Donaise Dairie	M* Dossier Compte Asso	Nº EJ	Etal Donaier	Pturunnua 316	Exercise i Datus	Exercice	Renouved ement	Nº RNA	IF Spot	& Tiere Chorse	Nom	19	kumbne d'	alont1	etions	demandeuse
1001	POVA	Financement global- nouveau(x) projet(a) incovert(a)	DD01-20-0001	20-001988	2103029010	A eveluer	Annuel	2020	2020	Ou.	W011000071	30171400000018	7001433416	LES RANDONNEURS DU BUIZIN	DU BUZH		IV-		
1001	FOVA	Financement global movement(x) projet(x) innovent(x)	DD01-20-0002	29-002038	2103029017	A évaluer:	Amuel	2020	2920	Out	W014001412	04232557300017	7001386318	GYIII CHATLLON HONMES & FEMMES	GYM CHA HOMMES		des ber ations 5 ations 7	Spécifiq	pieo
0001	FÖVA	Financement global- movarau(x) projet(a) (nnovaritis)	0001-29-0003	29-012996		Refusé	Annuel	2020	5050	Nec	W212009858	79838382608016	1001508184	COMPE DE JUNELAGE DE CARREUX	DE CIVREUX	LIMELAGE -	Owl	Ou	Associati
0001	FOVA	Financement gosal- nouveau(x) projet(a) innovert(a)	0001-20-0004	20-002932	2103029018	A évaluer	Arruel	2020	2929	Nac.	W012090788	48399599900016	7000784455	AĀTE A TRAC	PĂTE A TRA	C.	Owi	Ou	Associate
0001	FOVA	Financement gobal- nouverack) projet(a) Innovertical	0001-20-0005	20-003928	2103029019	A évaluer	Annuel	2020	2020	Ou.	W011000135	79584568800019	1000988519	AMICALE DES DONNÉURS DE BANG D'AMBEREU ET DES ENVROIS	DOMNEURS I DOMNEURS I		Owt	Ou	Associate
2001	FOVA	Prisroement global nouveau(x) projet(x) (nouveat(x)	0001-20-000\$	20-062350		Refuet	Annuel	2020	2021	Out	W011000055	4095/478400023	1001412505	EN GRANGEONS LA MUSIQUE	EN GRANCE MUSIQUE	ONSIA	Out	Ou	Assecute
0001	FOVA	Priscoment global- nouveau(x) projet(s) (noovent(s)	0001-20-0007	20-004214	2183825640	A instant	Arruel .	2020	2020	Nee	W012001775	77937650000014	1001093423	SOU DES ECOLES LAIGUES DE SAINT MAURICE DE GOURDANS	SOU DES EC LAIGUES DE MAD .		Day	Out	Associati
DOI:	POVA	Peracoement global nouveau(x) projet(s) incovent(s)	DD01-20-0008	29-003596		Refuet	Armuel	2020	2620	Out	W012001071	45258925100025	1000734623	PRANCE BENEVOLAT DES PAYS DE L'ABI (PBPA)	FEPA.		Osi	Ou	Associati
SDOT	POVA	Priescement global- nouveau(x) projet(x) incovent(x)	DD01-20-0011	20-002815	2103029641	A évaluer	Annuel .	3020	2020	Net	W012000250	A2919265186633	1000374581	LES RESTAURANTS DU COEUR : LES RELAIS DU COEUR DE L'AIN	DU COEUR - RELA		Oai	Out .	Associate
0001	FOVA	Formation des bénévoles	0001-20-0012	20-005638	2103000006	A Evaluer	Annuel .	2020	2020	Out	W012004292	23000411960025	1000045442	RADIO TROPIQUES	RADIO TROP	YQUES	Out	Ou -	Associati
0001	FOVA	Financement global nauvework) projet(x) innoventral	8001-20-0013	29-805869	2183829642	A Evaluet	Annuel	2020	5050	Non	W012001136	5279749270001H	1001215264	PATOIS, TRADITIONS ET METERS D'AUTREFOIS DU CANTON DE SAINT TRAVER DE COURTES	PATOIG, TRA ET METERS		Out	Ow -	Associa



# Osiris : administration des utilisateurs et des templates

Un utilisateur de rôle « administrateur » dispose de droits lui permettant :

- D'administrer (créer, modifier, désactiver) des utilisateurs de son service ou de ses services territoriaux
- De paramétrer les templates de documents utilisés pour le publipostage

Gestionnaire des Utilisateurs

Recherche d'un utilisateur

Assistance

Identifiant.

Rôles attribués

Votre chaix

Assistance

CRÉER UN NOUVEL UTILISATEUR

Nombre de résultats de la recherche : 1

Utilisateur

 De publier un message qui apparait dans l'accueil d'Osiris pour les utilisateurs de son périmètre.

Prénom

Courriel

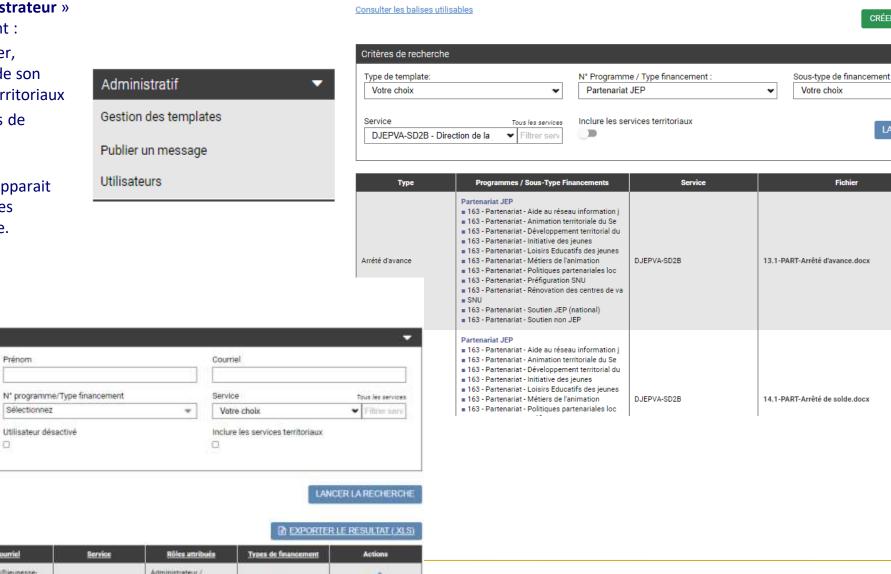
DJEPVA-SD2B

Partengriat JEP

ValidateurChorus

djepva disi@jeunesse-

sports gous fr



CRÉER UN NOUVEAU TEMPLATE

LANCER LA RECHERCHE

Action

# Modalités opérationnelles

# Conditions pour bénéficier de l'offre de service (1/2)

#### Des outils partagés

- Les outils proposés (Le Compte Asso, Osiris, le connecteur-Chorus) sont utilisés par plusieurs partenaires, qui partagent en grande partie un mode de fonctionnement commun (workflow, règles de gestion...).
- Cependant, le cadre est suffisamment souple pour permettre à chaque partenaire de bénéficier de spécificités dans la mesure de ce qui est raisonnable de faire.

#### Accompagnement

- La DJEPVA s'engage à accompagner les services instructeurs pour les aider à dématérialiser leur processus métier et les former à l'utilisation des outils. Elle assure l'intégralité du paramétrage des référentiels métier au démarrage et donne progressivement plus d'autonomie aux services instructeurs.
- Dans le cas de dispositifs déconcentrés, la DJEPVA assure l'interface avec le service instructeur en administration centrale mais laisse à ce dernier la responsabilité de l'animation, l'accompagnement et l'assistance des services instructeurs déconcentrés. Des formations et aides à la conduite de changement pourront cependant être organisées de manière conjointe.
- Lorsqu'un nouveau partenaire est décidé à bénéficier de l'offre de service, le paramétrage du/des services instructeurs, programmes/type de financement, référentiels Chorus, etc. s'effectue très rapidement.



#### Assistance des utilisateurs

- L'assistance technique est assurée par la DJEPVA, aussi bien pour les utilisateurs finaux que pour les services instructeurs. La DJEPVA s'appuie notamment sur les ressources de la DNUM des ministères sociaux, qui héberge les applications de l'offre de service.
- L'assistance sur des sujets purement métier relève en revanche de la responsabilité du service instructeur en administration centrale, qui doit s'engager à consacrer suffisamment de moyens (en temps) à ce sujet.

# Conditions pour bénéficier de l'offre de service (2/2)

#### Coûts de l'utilisation de l'offre de service

- L'accès aux outils est gratuit mais pour des partenaires dont les demandes de subventions dépassent 1000 dossiers par an, une participation est demandée pour la prise en charge de la MCO (maintien en conditions opérationnelles), qui devrait être inférieure à 10 000 € par an par partenaire.
- Les demandes d'évolution spécifiques sont à la charge du partenaire (voir gouvernance partagée ci-contre).
- En revanche, les évolutions communes (qui bénéficient à l'ensemble des partenaires bénéficiaires de l'offre de service) seront prises en charge par la DJEPVA.



#### Une gouvernance partagée

- Une fois le service opérationnel, les modalités et la fréquence des échanges DJEPVA-partenaire sont à définir en fonction des besoins. Audelà de ces échanges, la gouvernance partagée prévoit des points de situation réguliers (fréquence et modalités à définir).
- La gouvernance prévoit aussi chaque année, entre les mois de septembre et de novembre, des travaux de conception afin d'identifier de nouveaux besoins et la manière de les intégrer dans les services numériques, afin qu'ils y soit développés et opérationnels pour les campagnes de subvention de l'année suivante. La DNUM des ministères sociaux est associée à ces travaux autant que de besoin.
- Ces travaux se concrétisent par l'organisation d'un COPIL en fin d'année, afin de valider le plan d'activité des systèmes d'information de l'année suivante.
- De nouveaux besoins urgents peuvent être exprimés en cours d'année et peuvent être réalisés dans la mesure de ce qui est raisonnable de faire.
- Un COPIL complémentaire peut être organisé durant l'année, afin de porter une demande particulière non prévue, et de valider sa réalisation dans les outils de l'offre de service.

## Modalités de déploiement d'un service instructeur ou d'un dispositif de subvention

#### Les étapes

- 1. Etude du processus métier existant (modalité de gestion des appels à projet, modalités d'instruction et de mise en paiement...)
- 2. Etude des appels à projet, des différents actes juridiques (arrêtés, conventions) et des référentiels Chorus
- 3. Etude des besoins spécifiques pour l'instruction des demandes de subventions (champs et/ou documents demandés spécifiques)
- 4. Paramétrage dans Le compte asso et Osiris, création des comptes de service instructeur
- 5. Formation des utilisateurs du service instructeur
- 6. Paramétrage de la subvention par le service instructeur
- 7. Lancement de la campagne de subvention

#### **Processus valable pour:**

- Un service d'administration centrale ou déconcentrée
- Un ou plusieurs dispositifs instruits en administration centrale et/ou dans des services déconcentrés



# Hébergement et gestion des incidents

#### Hébergement et supervision

- Tous les services numériques de l'offre de service sont hébergés par la Direction du numérique des ministères sociaux
- Les services numériques sont supervisés et une intervention est prévue en cas d'incident :
  - Le compte asso : 7j/7 08h00-23h00
  - Osiris : heures ouvrées (5j/7 10h00-18h00)





#### **Gestion des incidents**

- Les incidents mineurs (anomalie au niveau d'un dossier, problème de connexion d'un utilisateurs...) doivent être signalés par courriel à l'adresse de messagerie <u>djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr</u>
- En cas d'indisponibilité majeure ou totale d'un des services numériques, la DNUM des ministères sociaux s'engage à intervenir et les rétablir dans les 4 heures qui suivent l'identification de l'incident
- En cas d'incident majeur, l'assistance utilisateur informe, autant que possible :
  - Les utilisateurs du compte asso par des messages apparaissant sur fond rouge
  - Les utilisateurs des services instructeurs par courriel envoyé par djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr

# Démarche qualité : assistance des utilisateurs

#### **Objectifs:**

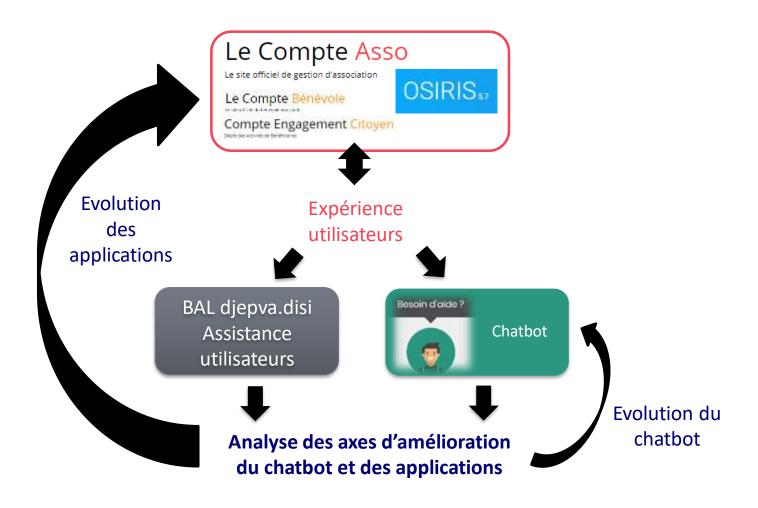
- Faire en sorte que les demandes d'assistance des utilisateurs LCA et Osiris soient les moins nombreuses possibles
- Assurer un service de qualité, notamment un traitement des demandes des utilisateurs sous 24H à 48H

#### **Réalisations:**

- 2018 : mise en place par la Djepva d'une boite de messagerie réceptionnant l'ensemble des demandes d'assistance des utilisateurs
- 2019: mise en place d'un chatbot dans Le compte asso

#### **Coûts Djepva:**

- 1 ETPT (2022)
- 30 k€/an (licence chatbot)



# **Environnement de formation**

https://siva-formation.cegedim.cloud/client/login

https://osiris.formation.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/



